

# Rencontres moins de 11 saison 2018/2019

COMITÉ DRÔME  
ARDÈCHE  
FFHANDBALL



La commission développement souhaite vous apporter des précisions par rapport au championnat – 11 ans car nous avons constaté un certain nombre de dysfonctionnements depuis le début de la saison et voulons vous aider à y remédier.

1/ les joueurs (ses) et officiels doivent être licenciés (**licence qualifiée**) le jour de la rencontre pour pouvoir être inscrits sur les feuilles de match. A défaut **des pénalités financières seront infligées aux clubs fautifs** (après un avertissement).

2/ Pensez à télécharger les bases de données Gesthand **juste avant les rencontres** afin d'éviter certaines anomalies sur la FDME.

3/ **Les rencontres moins de 11ans doivent être dirigées par des jeunes** de moins de 18 ans qui doivent être licenciés en tant que joueurs (pas d'obligation d'être JAJ). Les adultes qui arbitrent doivent être obligatoirement référencés comme arbitres officiels validés pour la saison en cours. **Les personnes en licence dirigeant ne doivent en aucun cas arbitrer une rencontre.** La CTA à travers son secteur (contact via comité) met en place des formations pour les personnes intéressées par l'arbitrage.

4/ Pensez à envoyer les conclusions de match dans des délais acceptables (1 mois avant la rencontre si possible) ainsi que les demandes de report et d'inversion. **Les clubs visiteurs doivent accepter ou refuser ces demandes dans les 15 jours, à défaut la COC DEV validera le report ou l'inversion.**

5/ Cette saison et parce que nous sommes en **pratique non compétitive** les feuilles de match sont remplies avec un **score en fin de match à 10-10** (voir feuille de route saison 2018- 2019).

6/ Un **chronométrateur** du club recevant ou club visiteur doit figurer **obligatoirement** sur la feuille de match

7/ les engagements pour la 2<sup>ème</sup> phase se feront sur Gesthand (**à votre initiative**) entre le 1<sup>er</sup> et le 12 décembre

8/ **Les horaires des rencontres sont fixés :**

**Le samedi de 11h à 16h**

**Le dimanche de 11h à 15h (si accord des clubs visiteurs)**

Christian MAGNIN

COC-DEV

tél. 06 59 08 09 92

[5126000.COC@ffhandball.net](mailto:5126000.COC@ffhandball.net)



ardèche  
LE DÉPARTEMENT

Maison des Bénévoles du Sport  
71 rue Latécoère 26000 Valence  
04 75 75 47 75 [5126000@ffhandball.net](mailto:5126000@ffhandball.net)  
Siret : 32828736200037 Ape : 9312Z



MINISTÈRE DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE,  
DE L'ÉDUCATION  
POPULAIRE ET DE  
LA VIE ASSOCIATIVE

**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT